



Pour la garde d un enfant

Par **Vava89**, le 14/01/2021 à 23:21

Bonsoir ,

Mon ex compagne est partie habiter à 1 h de chez moi. Nous avons un enfant de 4 ans. Pour l'instant, il passe la semaine chez moi car il va toujours à l'école de mon village, A-t-elle le droit de partir comme ça si loin sans que nous soyons passé devant le juge des enfants, pour la garde ? Je souhaite la garde et elle aussi. Nous devons faire garde alternée mais en partant cela a changé les projets.

Ai-je des chances si je demande la garde ?

Je souhaite juste élever mon fils sachant quel travaille la plupart du temps et qu'il passera plus de temps avec son compagnon qu'avec elle-même.

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Par **jodelariege**, le 14/01/2021 à 23:44

bonsoir

votre conjointe a tout à fait le droit de partir à 100km de chez vous ; elle peut meme partir au bout du monde...cependant le juge des affaires familiales en tiendra compte et avisera dans l'interet de l'enfant